

*Département Société, Liberté, Paix*

*Séminaire 2014-2016*

*La transmission du religieux en Méditerranée*

*Séance du 12 janvier 2016*

*Intervenants : Caroline Sägesser, Jean-Paul Willaime*

*Conclusions : Valentine Zuber*

## A l'école du religieux ?

### Formation et transmission du religieux en Méditerranée

### Le religieux au sein de l'UE : formation et transmission

Mots clefs : institutions européenne – sécularisation – Eglise – fait religieux - enseignement

Dans cette pénultième séance de notre séminaire « A l'école du religieux, formation et transmission religieuse en Méditerranée », consacrée à cette question au sein de l'Union européenne, nous nous avons voulu évoquer l'impact de la sécularisation du religieux en Europe et ses conséquences sur les nouvelles pratiques religieuses de nos contemporains. Plus spécifiquement, nous nous sommes attachés à l'étude de la transmission religieuse en Europe et à ses différentes formes selon les pays considérés. Nous avons voulu faire le point l'attitude de l'UE, de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe sur ce sujet, et plus généralement dans le cadre démocratique dont les défis sont accentués par la pluralisation croissante des sociétés européennes. Afin d'explorer au mieux ces différents sujets, nous avons entendu successivement Caroline Sägesser (chargée de recherches à l'Observatoire des religions et de la laïcité (Orela) du Centre interdisciplinaire d'étude des religions et de la laïcité (CIERL) de l'Université Libre de Bruxelles (ULB).) et Jean-Paul Willaime (Directeur d'études émérite à l'Ecole pratique des hautes études).

#### **Caroline Sägesser :**

La religion et la construction européenne semblent, à l'origine, bien étrangères l'une à l'autre. Des organisations dont les objectifs sont essentiellement économiques, la CECA puis la CEE, ne semblent en effet réserver aucune place à la dimension spirituelle, et ce même si certains ont cru discerner, au sein des idéaux de leurs pères fondateurs, l'empreinte de leurs convictions chrétiennes. Aussi les premiers temps de la construction européenne ont-ils été marqués par une indifférence réciproque entre les institutions européennes et les acteurs religieux. Progressivement, l'attitude des institutions européennes face au fait religieux a évolué, au fur et à mesure que les questions relatives à l'identité européenne et à sa définition devenaient plus prégnantes.

Dès la fin des années quatre-vingts, la volonté de redynamiser un projet européen, perçu comme technocratique par les populations, a conduit la Commission européenne à développer un dialogue avec la société civile, en ce compris les mouvements religieux, et à chercher à (re)donner à la construction européenne une dimension éthique. Cette démarche a culminé dans la mise en place de l'initiative « Donner une âme à l'Europe » en 1995. C'est donc assez naturellement que la proposition d'inscrire une référence aux racines chrétiennes du continent dans la proposition de Constitution européenne a rassemblé de nombreux partisans. La virulence de la controverse qui s'est alors développée a indiqué qu'à l'évidence, les institutions européennes étaient devenues un champ d'affrontement autour de la question religieuse. Simultanément, le traité de Lisbonne a réservé une place particulière aux Eglises et autres organisations convictionnelles, avec lesquelles l'Union maintient désormais « un dialogue ouvert, transparent et régulier » (art. 17 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

Aujourd'hui, les Eglises, les cultes non chrétiens, mais aussi la Fédération humaniste européenne (FHE) sont des groupes de pression très actifs auprès des instances européennes. Plus actives encore sont les nombreuses associations qui, sans être directement rattachées à une Eglise, développent une action de lobbying en faveur de leurs thèses religieuses, particulièrement dans des sujets sensibles, telles les questions de bioéthique.

Cette institutionnalisation du dialogue avec les communautés religieuses, l'omniprésence des lobbies religieux au sein des institutions européennes surprend, dans une Europe que l'on croyait irrémédiablement marquée du sceau de la sécularisation, et où, en particulier dans le monde francophone, on imaginait que la laïcité érigeait des barrières relativement hermétiques entre les sphères politique et religieuse. Cette évolution était-elle inscrite en germe dans les prémices de la construction européenne, a-t-elle été influencée par l'élargissement de l'Union à des pays où la religion occupait une place prépondérante au sein de la société ? Quoi qu'il en soit, le cheminement du religieux au sein de l'UE a abouti à cette situation paradoxale où l'Union ne dispose d'aucune compétence en matière de régulation du fait convictionnel mais n'en est pas moins l'objet d'une attention constante de la part de toutes les traditions religieuses et philosophiques établies en son sein.

#### **Débat :**

**Valentine Zuber** a remercié l'intervenante pour le panorama présenté des forces en présence et dit l'intérêt qui s'attache à avoir catégorisé les positionnements de défense de telle ou telle conviction ou religion et ceux des organisations plus anciennes qui ont voulu influencer les institutions.

**Antoine Arjakovsky** a souligné l'influence du lobbying franc-maçon à Bruxelles et la présence de la franc-maçonnerie à l'Université libre de Bruxelles et au sein des structures européennes. Il a émis le souhait que des éléments complémentaires puissent être donnés sur les raisons qui expliquent que cette influence de la franc-maçonnerie soit plus forte en Belgique et au sein des institutions humanistes auprès des institutions européennes.

**Caroline Sägesser** après avoir fait remarquer que les études scientifiques font défaut en raison du caractère secret des sociétés maçonniques, a indiqué que la franc-maçonnerie actuelle rencontre les mêmes difficultés de recrutement que les églises catholiques et dès lors a perdu de son influence. Il n'est plus aujourd'hui nécessaire aujourd'hui d'être maçon pour avoir des responsabilités dans la gestion des universités. Ce qui est frappant c'est l'importance de la maçonnerie européenne dans l'institutionnalisation du dialogue avec les organisations philosophiques non confessionnelles. La FHE existait depuis longtemps et a reçu un renfort logistique important de sa branche belge car la Belgique a choisi de financer le mouvement laïc sur des bases comparables à celles utilisées pour financer les cultes. Le mouvement laïc avait donc une composante de promotion de la libre pensée et de la laïcité. A un moment la laïcité belge a fait le choix de ne plus militer pour une loi séparatiste type loi de 1905 et de réclamer une aide publique ce qui a été fait en 2002. Cette aide est aujourd'hui assez importante. Actuellement il y a un représentant désigné pour l'opinion humaniste non confessionnelle, le Centre d'action laïque, qui a pu obtenir trois postes permanents à la FHE.

Il y a eu un développement de la FHE qui a milité pour obtenir l'institutionnalisation du dialogue avec les églises et les organisations philosophiques non confessionnelles mais ensuite on est allé chercher ailleurs une représentation du non confessionnel sans réflexion poussée.

**Valentine Zuber** a fait observer que la franc-maçonnerie féminine se plaint de la complexité de l'accès au dialogue en raison notamment de l'extrême fragmentation du mouvement franc-maçon ce qui crée une forte concurrence. Elle ne pense pas qu'il y ait une influence maçonne très forte car les divisions rendent l'action moins efficace.

**Remi Busnel** a relevé la différence existant entre la laïcité en Belgique et en France ; si la laïcité est en Belgique un des piliers de l'organisation belge, en France le principe c'est la neutralité de l'Etat. Il s'est interrogé sur la signification du terme laïcité, est-ce la libre pensée, l'union rationaliste, l'organisation de la libre croyance ?

**Caroline Sägesser** a souligné que la plupart des organisations laïques prennent leur origine au 19ème siècle dans le combat anticlérical. Ce sont les mêmes groupes qui ont milité pour la libre pensée et pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat mais cette séparation n'a pas été actée et le terme de laïcité n'a jamais été inscrit dans la Constitution et est resté un concept ambivalent entre une laïcité politique et philosophique. La grande erreur de la Belgique a été de ne pas avoir modifié le nom du mouvement quand elle a retenu la laïcité comme une tendance philosophique. Le terme laïcité est très délicat à manier et est vu par certains croyants comme une forme d'hostilité à une religion, comme l'apanage de ceux qui n'ont pas de religion.

**Monseigneur Philippe Brizard** a suggéré qu'une recherche soit menée pour rendre compte de la situation dans l'ensemble de l'Europe du concept de laïcité plutôt que dans la seule Europe occidentale.

**Caroline Sägesser** a approuvé la suggestion faite tout en soulignant qu'au niveau des institutions européennes les choses se sont installées d'une façon qui rappelle la position des acteurs dans un monde catholique avec une forte position anti cléricale. Il n'y avait pas de vision globalisante des institutions politiques européennes. Le débat religieux a sans doute un peu vieilli.

**Antoine Arjakovsky** après avoir rappelé que certains avaient parlé de l'échec de Molenbeek alors que d'autres ont dit qu'il y avait eu un dialogue, a demandé quelles seraient les voies pour favoriser plus de dialogue interreligieux, et permettre un peu plus de fraternité.

**Caroline Sägesser** a considéré que pour appréhender au mieux les réalités de la ville de Bruxelles il fallait sortir de la question religieuse. Cette ville est en proie à des discussions politiques en particulier entre Wallons et Flamands et dès lors la question de l'immigration a été considérée comme peu importante. Bruxelles rencontre un problème spécifique car c'est une région confrontée à la mise sous tutelle des deux grands partenaires de la Belgique et qui a des difficultés financières puisqu'on paie l'impôt dans son lieu de résidence et que dès lors les moyens financiers sont réduits. Le taux de chômage y est en revanche fort et pour trouver un emploi il faut être nécessairement bilingue. Le problème est donc plutôt de type socio-économique, en particulier à Molenbeek. Sur le plan religieux, il y a eu un retard certain dans l'institutionnalisation de l'islam. Le processus de dialogue vient simplement de débiter avec les mosquées dont certaines sont influencées par des pays étrangers. Certains disent aussi qu'il y a des problèmes avec les médias étrangers. Il y a nécessité d'une approche préventive mais qui ne pourra porter ses fruits que dans une dizaine d'années. En outre, le taux d'endogamie est fort ce qui implique de reconduire une politique d'intégration à chaque génération. L'immigration relève de la compétence fédérale alors l'accueil des immigrés appartient au domaine de compétence des communautés linguistiques qui à Bruxelles sont au nombre de deux, qui conflueront cependant bientôt un accord de coopération. Nous avons donc des responsabilités importantes mais qui ne sont pas nécessairement à chercher dans le laxisme à l'égard d'une dérive religieuse de l'islam mais plutôt dans le laxisme dans d'autres sphères qui sont primordiales notamment pour le développement socio-économique de la région de Bruxelles.

**Françoise Jaquin** a relevé l'importance des groupes de pression sur des sujets de morale qui ne concernent forcément la majorité des gens.

**Caroline Sägesser** a partagé cette observation tout en soulignant que ces combats ont peu d'intérêt pour l'avenir commun.

**Jean-Paul Willaime :**

Après avoir brossé un tableau général des relations Etat, école et religions en Europe, l'exposé s'est attaché à caractériser la façon dont les écoles publiques en Europe intègrent de différentes manières l'étude des phénomènes religieux en classe. A partir de quelques exemples, il a été montré dans quel sens se font les évolutions en cours. En conclusion, il s'est interrogé sur le fait de savoir si ces évolutions manifestaient un processus d'eupéanisation ou si, au contraire, la diversité des solutions nationales continuait à prévaloir.

**Débat :**

**Valentine Zuber** a rappelé que la France a une longue tradition dans laquelle le rôle de l'Etat enseignant reste absolument primordial dans l'éducation des futurs citoyens au sein de l'école publique et n'a jamais été remis en question. Elle se demande si dans d'autres pays d'Europe, à part l'Irlande, le rôle de l'Etat est plus neutre et si un accent particulier est mis sur le rôle essentiel de la famille dans le choix de l'éducation à donner aux enfants.

**Jean-Paul Willaime** a précisé que le rôle de la famille est considéré comme également essentiel au Royaume-Uni. Concernant l'offre privée dans l'éducation scolaire, on peut constater une progression de cette offre même dans les écoles laïques. Il a rappelé que, même si la loi de 1959, dite loi Michel Debré, qui prévoyait les contrats d'association et qui avait d'ailleurs mécontenté les catholiques et les laïcs à l'époque, a permis à des établissements ayant un profil confessionnel de participer au service public de l'Education Nationale. L'Etat ne peut avoir le monopole de l'offre d'éducation scolaire légitime. Ce qui est obligatoire c'est l'instruction, ce n'est pas l'école.

**Remi Busnel** a relevé que la loi Debré n'a pas abrogé la circulaire Jules Ferry qui prévoyait des jours de congé pour permettre l'enseignement religieux par les familles ce qui conduit à poser la question des rapports entre la société civile et l'Etat laïc. En est-on resté à une séparation stricte ? peut-on dire aujourd'hui qu'il y a une hypocrisie à réclamer un enseignement plus important du religieux dans l'école publique alors que la société civile ne fait pas d'effort pour organiser un tel enseignement dans le secteur privé ?

**Jean-Paul Willaime** a indiqué qu'en France les communautés religieuses sont libres d'organiser les enseignements catéchétiques. En Alsace et à Metz, il y a un enseignement des religions catholique et protestante dans les écoles publiques et certains enseignants prennent en compte le fait que l'enseignement religieux a lieu à l'école et enseignent le culte musulman ce qui pour d'autres produit une inégalité de traitement selon les établissements. Les groupes religieux peuvent développer des enseignements mais cela n'enlève en rien la nécessité de parler de façon non religieuse du fait religieux, de délivrer un enseignement neutre, objectif, historique et documenté. Des efforts doivent être déployés concernant la formation, la déontologie et la pédagogie.

**Françoise Jaquin** a relevé que ce qui est culturel passe bien mais ce qui fait problème ce sont plutôt les articles de foi.

**Jean-Paul Willaime** a souligné qu'il s'agit de chercher à contrôler le langage employé. Tout doit être calibré au mieux pour être reçu, et respecté, par les élèves.

**Alexandra Dallas** s'est interrogée sur le fait de savoir si pour certains publics il était aussi clair que la demande soit celle d'un enseignement non confessionnel, pluraliste et pour tous les élèves. Par ailleurs, n'y a-t-il pas une contradiction entre un enseignement accessible à tous alors que l'approche des sciences religieuses est problématique par rapport à ceux qui sont dans une démarche de foi. Elle a relevé une problématique spécifique à la France: les enseignants ne sont pas spécialement formés à la l'histoire religieuse alors que les crispations sont de plus en plus nombreuses. Ces questions sont perçues comme explosives et il n'y a donc pas nécessairement une forte demande des enseignants à exercer plus de responsabilité dans ces matières sensibles.

**Jean-Paul Willaime** comprend les difficultés de la tâche des enseignants mais, quelles qu'elles soient, c'est une raison supplémentaire de faire ce travail car sinon cela voudrait dire que seuls les religieux auront légitimité à parler du religieux. L'école est une institution républicaine, étatique mais aussi nationale, celle de la société civile dans sa diversité qui doit donc être ouverte à celle-ci tout en conservant ses caractéristiques propres.

Concernant l'expression « le fait religieux », il faut aussi prendre en compte le vécu, expliquer comment cela fait sens pour des milliers de personnes, que ce sont des sujets sensibles et importants sinon on risque de violenter les sensibilités des élèves et des familles.

**Alexandra Dallas** s'est interrogée sur le but recherché dans cet enseignement: est-ce un enseignement culturel, permettant d'offrir plus d'options aux jeunes ou de promouvoir la paix sociale, ce qui comporte d'ailleurs des risques d'idéologisation.

**Jean-Paul Willaime** a estimé qu'il est impératif de donner des informations sur les différentes traditions pour favoriser le vivre-ensemble. Le plus important est de faire comprendre la position spécifique du professeur d'école et l'historicisation des faits religieux, que les faits religieux sont des faits historiques qui bougent. Il faut laïciser l'approche du fait religieux, en parler comme d'un fait social parmi d'autres. Il faut banaliser cette approche laïque du fait religieux, avec une grande prudence vis-à-vis des familles, afin d'ouvrir les yeux des élèves à la complexité du monde.

**Caroline Sägger** a relevé qu'en Belgique on a compris que pour faire évoluer les points de vue, il fallait trouver une motivation. En ce sens, viser à améliorer le vivre ensemble est un motif des plus importants.

**Jean-Paul Willaime** a observé qu'au niveau du lycée il faut arriver à faire admettre qu'il peut y avoir des désaccords, légitimes, et qui, s'ils ne peuvent être résolus, doivent être connus et appréhendés de manière démocratique.

**Alexandra Dallas** a souligné la difficulté d'enseigner le fait religieux, de savoir quelle place donner à la parole de l'élève, de juger quelle parole est autorisée.

**Valentine Zuber** a considéré qu'une nouvelle pédagogie devait certes être entreprise.

**Monseigneur Philippe Brizard** a dit que l'on doit se poser à nouveau les grandes questions, qu'est ce qui fait vivre et mourir les hommes. On doit avoir une philosophie d'action dont le but est comme toute philosophie de faire vivre les hommes debout. Doivent être recherchées les voies qui permettent de faire des progrès.

**Jean Duchesne** a relevé que les questions qui sont posées sont très spécifiques à l'Europe de l'Ouest à un moment donné et doivent donc être remises dans leur strict contexte. Le problème vient de cette spécificité de l'Europe et de la façon dont les Européens ont développé une certaine conception du religieux. Aujourd'hui face à un monde qui n'évolue pas dans le sens prévu, celui d'une sécularisation qui gagnerait du terrain et d'une humanité qui vient frapper à la porte, l'on se trouve en porte à faux. En effet, lorsqu'on parle du religieux on pense à quelque-chose et ceux qui nous écoutent pensent autre chose. Il y a une ambiguïté de la notion de religion qui tourne autour de la question d'une adhésion, d'une identité, d'une appartenance. Pour nous l'adhésion va de soi mais la liberté de choix n'est pas une règle évidente pour tout le monde. On a l'idée que toute adhésion doit être le fruit d'un choix personnel mais nous sommes face à un monde où l'appartenance ne peut parfois pas faire l'objet d'un choix. Nous pensons aussi que nos notions sont universelles, que la tolérance est une valeur universelle alors que d'autres ont une vision de l'universel plus intransigeante ou ont des religions qui se proclament a-historiques. Il faut identifier les difficultés théoriques auxquelles nous sommes confrontés. Il faut admettre que la religion peut ne pas être une simple affaire de choix purement personnel. Notre universalisme dit il y a de la place pour tout le monde, mais cela n'est pas généralisable car il y a toujours de l'intolérance. Le défi posé à l'islam n'est pas de s'adapter mais d'être en situation de minorité non opprimée, ce qui correspond à quelque chose qui dans son imaginaire n'existe pas. Comment aider l'islam à inventer une telle attitude et à s'adapter à cette nouvelle réalité ?